



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CMPP

Question écrite n° 71946

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fonctionnement des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP). Ces centres sont des établissements médico-sociaux qui reçoivent, en cure ambulatoire, des milliers d'enfants avec leurs parents. Ces enfants ou adolescents sont scolarisés et demeurent dans leurs familles tout en bénéficiant de soins. Les CMPP sont des consultations qui permettent à une multitude de situations individuelles difficiles de s'améliorer. Ils sont un outil de prévention des risques liés aux crises du développement intriquées aux soucis familiaux ou aux carences sociales. Le dénouement des crises et l'abaissement des tensions se gèrent à partir d'équipes souples et inscrites dans le quartier ou la commune. Face à une demande qui progresse très rapidement, les moyens de ces équipes n'ont que très peu évolué au cours de la dernière décennie. Ces consultations souples opposent aujourd'hui aux familles des délais d'attente beaucoup trop longs, voire des refus de prise en charge. Ainsi, ces CMPP ont de plus en plus de difficultés à répondre aux demandes des familles, alors que leurs interventions dans des délais adaptés sont indispensables pour l'accompagnement d'une politique d'intégration notamment scolaire ou sociale. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre pour permettre à ces CMPP de fonctionner avec efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71946

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 242